



70 jaar Leo Stevens & Cie

Leo Stevens, présence imperturbable dans un monde en mouvement.

Début mai, nous avons commencé cette première partie avec Jacques Vandermeiren, administrateur délégué du Port d'Anvers.

Mais en guise d'introduction, Ingrid Stevens a fait voyager le public un bref instant dans le passé. En 1947, pour être précis... Cette année-là, le journal "De Standaard" parut à nouveau, et fut également publié, le journal d'Anne Frank : « L'Annexe ». Simon Reve terminait son roman "De Avonden", Albert Camus "La Peste" et Louis Paul Boon "Mijn kleine Oorlog". Mais surtout, 1947 est l'année où Alfons Stevens a commencé son activité d'agent de change, non seulement à Anvers, mais aussi à Bruxelles, ce qui était très clairvoyant. Alfons Stevens a en effet connu à Bruxelles l'agent de change Apers, dont il a plus tard repris les activités et les bureaux dans la Vestingstraat. Alfons Stevens était surtout spécialisé en négoce d'or et de monnaies étrangères, et avait une clientèle boursière très réduite. Mais il avait bien d'autres plans : via ses activités d'agent de change, il a connu l'agent de voyage Dumoulin, et en 1956, il entame avec ce dernier une collaboration à Anvers, au Keizerlei. Lorsque Dumoulin s'est retiré, "Stevens Travel" a vu le jour, et a organisé les premiers vols charter de la Belgique vers la Yougoslavie. Les avions partaient toutes les semaines, et un des plus gros clients était "De Socialistische Natuurvrienden", une initiative donnant aux ouvriers l'opportunité de faire un séjour en montagne. Quelques entreprises portuaires avaient déjà développé une activité mondiale (Dens Ocean, De Keyser Thornton, etc.) et elles organisaient des voyages dans ce cadre. C'est avec ces entreprises-là, qu'Alfons Stevens a créé Sunair, qui a ensuite été reprise par Rudolf van Moerkerke. Alfons Stevens était un touche-à-tout; il était également un musicien de jazz doué, et a même rejoint Louis Armstrong en tournée pour jouer du trombone.

Il y a 50 ans, Leo Stevens débutait. Nommé agent de change en 1968, il développait cette activité. Le travail administratif n'était pas prenant, et à l'époque, une parole était une parole. Deux dossiers et un tiroir, cela lui suffisait comme bureau. C'était l'époque des nombreuses transactions de Rand Sud-Africains et, celle, où le Franc belge avait une double notation : un cours financier et un cours convertible. Leo Stevens se

concentrait sur les transactions en devises et le négoce de l'or, et connaissait une forte croissance dans le quartier de la gare. C'était l'époque où les sociétés d'agents de change étaient florissantes. À Anvers, il y en avait plus de 300, et elles avaient 'le monopole du bordereau', ce qui signifiait qu'elles, seules, avaient accès à la bourse, et non les banquiers, pour les transactions de titres. Comme la famille Stevens était entrée relativement tard dans cette activité, le marché était "divisé" et elle n'avait pas de liens privilégiés avec l'une ou l'autre banque, n'exécutait pas d'ordre pour elles, et était donc déjà indépendante. Une qualité qui nous caractérise encore aujourd'hui.

20 ans plus tard, il y a maintenant 30 ans de cela, Ingrid Stevens vint rejoindre son père, et l'année suivante son frère Marc fit de même. La société boursière était scindée du bureau de change. Ce dernier continua ses activités sous le nom de 'Stevens Exchange', et reprit les opérations de change et le négoce de l'or. La société boursière se concentrait sur les transactions d'obligations et d'actions. Tous deux étaient toujours hébergés dans les mêmes bureaux de la Vestingstraat. À l'époque, il existait des 'bons' rouges et blancs, et l'offre d'obligations en euro était encore forte. Notre clientèle, juive et académique, était cosmopolite, très bien informée des cours en bourse et des taux de change et très exigeante. Vous ne seriez pas étonnés d'apprendre que le premier appareil Reuters d'Anvers, se trouvait chez Leo Stevens, pour pouvoir servir à la perfection cette clientèle difficile. D'ailleurs, il s'agissait d'un des tous premiers ordinateurs aussi et qui prenait énormément de place.

Lorsque Koen D'Haluin arriva en 1990, le commerce des actions s'était davantage développé. Le paysage financier était très changeant, les changements étaient radicaux et le monopole des agents de change et des sociétés boursières avait pris fin, de telle sorte que sur les marchés boursiers, il fallait désormais compter sur les banques. Les sociétés en bourse étaient décimées, et les bureaux de change étaient réduits à une bonne douzaine. Lorsque nos bureaux de la Vestingstraat sont devenus trop petits, les services de banque privée ont déménagé vers la Schildersstraat, juste en face du Musée des Beaux Arts. Notre slogan était : "Gérer votre fortune

est notre art" ! Aurions-nous pu faire cela mieux ailleurs que dans les anciens locaux du traiteur de ce musée ? L'activité évoluait de la pure exécution de transactions boursières à la gestion de patrimoine. Nos conseils avisés, notre honnêteté intellectuelle, nos clients placés au cœur de nos préoccupations, et notre grande et tout aussi importante transparence, caractérisent notre maison depuis 70 ans, et sont toujours les piliers de la gestion de patrimoine discrétionnaire qui constitue notre offre. En 2010, nous avons pu élargir nos ressources humaines de manière significative, deux nouveaux gérants ainsi qu'un certain nombre de nouveaux collaborateurs nous rejoignaient, venant d'une autre institution financière. Outre, le professionnalisme continu de notre gestion de patrimoine discrétionnaire, l'accompagnement juridique et patrimonial de nos clients s'est considérablement développé. L'approche empathique que nous revendiquons, est reflétée dans les deux livres "Financiële levensvragen" et "Financiële zorgvragen".

Leo Stevens & Cie est considérée par ses pairs comme un collègue solide et fiable, un acteur attractif dans un marché de niche. A Anvers, nous travaillons seuls. A Bruxelles et au Luxembourg, nous collaborons avec la famille De Munter. Nous avons l'espace pour continuer à croître, après avoir étendu nos bureaux en 2016 en prenant possession d'un bien jouxtant le nôtre. Et la quatrième génération se prépare. La fille d'Ingrid, Margot Bertels, a débuté chez nous en janvier, et a fait l'objet d'un article dans notre numéro précédent. La relève est assurée !

Puis, toute l'attention s'est tournée vers Jacques Vandermeiren, CEO du Port d'Anvers. Il a apporté un message de confi-

ance, et a exposé la croissance et les chiffres record de "son" port, dans quasi tous les domaines (manutention, transbordement, conteneurs, etc). Le port est d'une importance cruciale pour l'économie belge et l'emploi dans la région. L'activité du port d'Anvers constitue un excellent baromètre pour vérifier la santé de la conjoncture économique. Grâce à sa situation centrale, le port est un carrefour de flux commerciaux globaux qui réagissent au moindre sursaut de l'économie mondiale. La guerre commerciale que Donald Trump semble commencer, est par conséquent suivie de très près. Le CEO du Port d'Anvers est un orateur inspiré. Il a exposé longuement au public en quoi le port d'Anvers se distingue de ses principaux concurrents. Chaque participant qui, à l'avenir, mangera une banane ou prendra une tasse de café, aura un regard différent sur ces produits après la présentation de Mr Vandermeiren. La réception qui a suivi était également un moment inoubliable, ne fut-ce par le plaisir de se revoir, pour la plupart des participants. En septembre, nous recevrons Ivan De Vadder, qui en qualité de journaliste politique, et en vue des élections communales, viendra nous parler du lien entre la politique et les médias. Il portera une attention particulière aux nouveaux médias qui nous concernent tous et qui forment des nouvelles voies de communication.

Pour clôturer notre année jubilaire avec brio, nous recevrons en décembre Karel Van Eetvelt, nouveau CEO de Febelfin, qui nous éclairera au sujet des développements financiers qui génèrent des transformations du secteur financier.

|| En 1968, le travail administratif n'était pas prenant, et à l'époque, une parole était une parole...

Disclaimer

Focus. magazine is een publicatie van Leo Stevens & Cie, een beursvennootschap gereguleerd door de NBB (Nationale Bank van België) en de FSMA (Autoriteit voor Financiële Diensten en Markten).

Deze publicatie mag niet beschouwd worden als 'onderzoek op beleggingsgebied' zoals bedoeld in het koninklijk besluit van 3 juni 2007. Het is een publicitaire mededeling. De wettelijke voorschriften ter bevordering van de onafhankelijkheid van onderzoek op beleggingsgebieden zijn hierop niet van toepassing.

Deze publicatie mag niet als persoonlijk beleggingsadvies beschouwd worden. Leo Stevens & Cie kan niet garanderen dat de in de publicatie behandelde financiële instrumenten voor u geschikt zijn. Mocht u op basis van deze publicatie overgaan tot een financiële transactie, dan draagt u hier zelf de volledige verantwoordelijkheid voor. Beleggen in financiële instrumenten (zoals aandelen) kan grote risico's inhouden. Alvorens tot een transactie over te gaan, moet een belegger beschikken over de nodige ervaring en kennis om de eventuele risico's die gepaard gaan met de transactie ten volle in te schatten, in staat zijn om deze risico's te dragen waarbij beseft moet worden dat het belegde kapitaal geheel of gedeeltelijk verloren kan gaan.

Medewerkers van Leo Stevens & Cie kunnen vóór de verspreiding van deze aanbevelingen handelen in het financieel instrument.

Eventuele rendementen die in deze publicatie vermeld werden, zijn gerealiseerd geworden in het verleden. Er is geen garantie dat zij ook in de toekomst behaald zullen worden. Men kan evenmin zeker zijn dat de beschreven scenario's, verwachtingen en risico's zullen uitkomen in de realiteit. Zij dienen als indicatief beschouwd te worden. De gegevens die in de publicatie vermeld worden, zijn louter informatie en kunnen aan veranderingen onderhevig zijn. Wisselkoersschommelingen kunnen vooropgestelde resultaten en rendementen beïnvloeden.

De publicatie geeft de analyse weer van de auteur op de vermelde datum. Hoewel de analyse gebaseerd is op volgens de auteur betrouwbare bronnen, kan de correctheid, volledigheid en actualiteit van de gebruikte informatie niet gegarandeerd worden. Leo Stevens & Cie kan nooit aansprakelijk gesteld worden voor de eventuele onjuistheid of onvolledigheid van bepaalde gegevens in deze publicaties.

Niets in deze publicatie mag gereproduceerd worden zonder de voorafgaande uitdrukkelijke en schriftelijke toestemming van Leo Stevens & Cie. Deze publicatie is onderworpen aan het Belgisch recht en aan de uitsluitende rechtsmacht van de Belgische rechtbanken.